

Communiqué de presse

## RÉSEAUX À HAUT ET TRÈS HAUT DÉBIT L'Arcep publie un relevé géographique des déploiements actuels et à venir des réseaux fixes et mobiles

Paris, le 25 juillet 2024

La directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil<sup>1</sup> confie aux régulateurs nationaux des réseaux de communications électroniques, dont l'Arcep, la réalisation et la mise à disposition d'un relevé géographique précis décrivant l'état des lieux des déploiements, et les prévisions de couverture fixe et mobile. L'Arcep a fait évoluer ses collectes de données<sup>2</sup> pour permettre le recueil de nouvelles informations prévisionnelles de déploiement et compléter ainsi les données déjà disponibles sur ses outils [Ma connexion internet](#) et [Mon réseau mobile](#). Les travaux de collecte de données, d'échange avec les acteurs en charge des déploiements et de vérification des informations ont permis la réalisation du relevé géographique publié ce jour.

### Une vision précise des intentions de déploiements des opérateurs

Ce relevé présente la photographie la plus précise à date des déploiements effectués et à venir qu'a pu constituer l'Autorité à partir des informations récoltées auprès des acteurs en charge des déploiements<sup>3</sup>. Ce relevé comprend notamment un atlas régional des réseaux de fibre (FttH), qui retranscrit les intentions de déploiement ainsi que les dates de fin de déploiement associées transmises par les opérateurs d'infrastructure.

Les données recueillies pour la constitution de ce relevé géographique sont également publiées en *open data*, et disponibles à échelle de la commune.

### Les calendriers de déploiement de la fibre et de fermeture du cuivre ne sont pas en phase dans certaines zones

Le relevé géographique met en évidence des zones dans lesquelles, en l'état actuel des projets, le déploiement des réseaux FttH pourrait ne pas être achevé dans le calendrier prévu par Orange pour la fermeture du cuivre (fermeture commerciale nationale prévue fin janvier 2026). L'Arcep appelle l'ensemble des opérateurs concernés à se saisir de ces informations et adapter en tant que de besoin leur calendrier de déploiement et le calendrier d'arrêt du cuivre afin de s'assurer que les réseaux FttH seront bien complets au moment de la fermeture commerciale du réseau cuivre conformément au cadre de régulation défini par les analyses de marché<sup>4</sup>.

### Les documents associés

- [Le relevé géographique](#)
- [Les données sous-jacentes en open data](#)

### Pour plus d'informations sur la fermeture du réseau cuivre

- <https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-fermeture-du-reseau-cuivre.html>

<sup>1</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32018L1972>, Article 22

<sup>2</sup> [Décision n° 2023-0981 du 27 avril 2023](#)

<sup>3</sup> Si les intentions de déploiement transmises à l'Autorité ne sont pas à proprement parler des engagements opposables juridiquement à déployer comme ceux pris dans le cadre de l'article [L. 33-13](#), la fourniture d'informations trompeuses, erronées ou incomplètes, en connaissance de cause ou du fait d'une négligence grave par la personne concernée est néanmoins constitutive d'un manquement pouvant être sanctionné dans les conditions prévues à l'article [L. 36-11](#).

<sup>4</sup> [Décision n° 2023-2802 du 14 décembre 2023](#)

## A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

---

### Contact presse

Victor Schmitt  
[victor.schmitt@arcep.fr](mailto:victor.schmitt@arcep.fr)  
Tél. : 01 40 47 71 84

### Suivez l'ARCEP

 [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)  
 @ARCEP  Facebook  
 LinkedIn  Dailymotion

### Abonnez-vous

**Flux RSS**  
Lettre électronique  
Listes de diffusion